

Bonjour,

Avant de faire l'inscription d'un élève présentement à l'extérieur du Canada, nous devons connaître l'adresse exacte de votre résidence au Québec. De cette façon, nous pourrions confirmer que vous résidez sur le territoire du Centre de services scolaire des Découvreurs ainsi que vous indiquer l'école à laquelle vous serez rattachés.

En plus de remplir le formulaire d'inscription, vous devez présenter au secrétariat de l'école l'original des documents suivants :

- **Certificat de naissance de l'élève**
- **Document d'immigration au nom de l'élève** (un parmi cette liste) :
  - Carte de citoyenneté canadienne
  - Carte de résident permanent
  - Confirmation de résident permanent
  - Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)
  - Certificat de sélection du Québec (CSQ)
  - Permis d'études
  - Visa
  - Fiche de visiteur : ce document doit être accompagné d'un permis de travail ou d'un permis d'études au nom d'un des parents.
- **Preuve de résidence au Québec :**

Habituellement, les parents doivent fournir leur permis de conduire du Québec, une copie de l'avis de cotisation de Revenu Québec (RQ) ou un avis de paiement de soutien aux enfants de la Régie des rentes du Québec (RRQ). Puisque vous ne possédez aucun de ces documents, vous devrez plutôt fournir ceux-ci :

  - Vous serez locataire : bail ou lettre du propriétaire du lieu d'habitation attestant que l'élève demeure à l'adresse indiquée **ET** facture d'un compte de téléphone, câblodistribution ou électricité.
  - Vous serez propriétaire : acte d'achat de la propriété **ET** facture d'un compte de téléphone, câblodistribution ou électricité.

Puisque vous et votre famille n'êtes pas encore arrivés au Québec, nous pouvons faciliter le processus d'inscription de la façon suivante :

- En contactant le secrétariat de votre école désignée, la secrétaire vous fera parvenir par courriel le formulaire d'inscription à remplir.
- Vous lui retournerez par courriel :
  - Le formulaire d'inscription rempli
  - Le certificat de naissance de l'élève
  - Le document d'immigration au nom de l'élève, si possible. Certains documents d'immigration sont fournis aux parents avant leur arrivée au Canada, si ce n'est pas le cas pour vous, le document d'immigration vous sera remis à votre entrée au Canada.
  - La preuve de résidence au Québec, si possible.
- **Dès votre arrivée au Québec, vous devrez appeler au secrétariat de l'école. Un rendez-vous sera fixé afin que vous apportiez tous les originaux de tous ces documents à l'école afin que la secrétaire puisse effectuer des copies certifiées à joindre au dossier de l'élève. Ce n'est qu'à partir de ce moment que nous considérerons que l'inscription de votre enfant est complétée.**